N° D2025_04_33

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES**

**DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 11 AVRIL 2025**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04 Octobre 2022 ;

- Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-10-26-001 du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance par fusion-extension, et notamment son article 5 ;

- Vu la décision n°2021_08_69 en date du 10 août 2021 ayant pour objet la demande de subventions Espace Valléen pour le projet de poursuite du développement de l'itinérance multimodale sur le territoire de l'Espace Valléen et la réalisation de contenus et de topoguides multisports ;

- Considérant que la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance souhaite poursuivre le développement de l'Itinérance multimodale sur le territoire de l'espace valléen ;

- Considérant la subvention d'investissement de 60 000 € attribuée par la Région à la CAGTD pour la réalisation de ce projet, par délibération n°DEB 21-764 du 17/12/2021, dont la validité court jusqu'au 17/12/2026 ;

- Considérant la subvention FNADT-CIMA de 42 000 € attribuée à la CAGTD, soit 24,71% de la dépense éligible, pour la réalisation de ce projet le 17 mars 2022, et l'arrêté de prorogation de la validité de la subvention, repoussant la date de fin de l'opération au 31/12/2025 ;

- Considérant que la subvention de 40 000 € attribuée par le Département à la CAGTD pour la réalisation de ce projet le 23 février 2022 a atteint sa date de fin de validité le 31 janvier 2025, sans possibilité de prorogation ;

- Considérant que l'intégralité des actions prévues dans ce projet n'ont pas été réalisées avant le 31 janvier 2025 ;

- Considérant qu'il est possible de solliciter le Département des Hautes-Alpes pour la poursuite et la finalisation de l'opération (tranche 2) ;

**DÉCIDONS**

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 11 avril 2025

**Le Président**

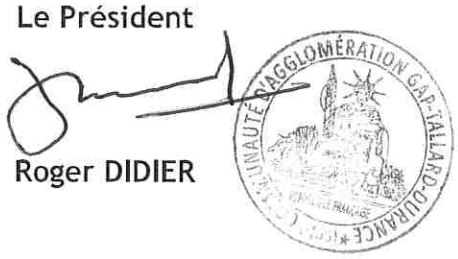


**Roger DIDIER**

Transmis en Préfecture le : 22/04/2025
Publié ou notifié le : 22/04/2025

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

## Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | **D2025_04_33** |
| Objet : | **Demande de subvention Département pour la 2ème tranche du projet de développement de l?itinérance multimodale sur le territoire de l?Espace Valléen Gap-Tallard-Durance** |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2025-04-22 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Actes individuels |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.5 - Subventions |
| Identifiant unique : | 005-200067825-20250422-D2025_04_33-AI |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

## Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|---|---|
| **Enveloppe métier** | text/xml | 991 o |
| Nom métier : 005-200067825-20250422-D2025_04_33-AI-1-1_0.xml | | |
| **Document principal (Acte individuel)** | application/pdf | 59.7 Ko |
| Nom original : D_3980.pdf | | |
| Nom métier : 99_AI-005-200067825-20250422-D2025_04_33-AI-1-1_1.pdf | | |

## Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|---|---|---|
| Posté | 22 avril 2025 à 09h35min28s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 22 avril 2025 à 09h35min33s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 22 avril 2025 à 09h35min34s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 22 avril 2025 à 09h35min46s | Reçu par le MI le 2025-04-22 |